

#32

Avril 2024

www.marbois.fr

Marbois

Bulletin d'informations municipales

LE
C
A
N
A
R
D



CLIMAT ENERGY CONCEPT

Installation, vente, dépannage

Pompe à chaleur - Photovoltaïque
Climatisation - Ballon Thermodynamique...



10 ans d'expérience dans l'économie d'énergie



27160 Marbois ☎ 06 76 08 56 47
✉ climatenergyconcept@gmail.com



Laurent Perrot 

Espaces Verts et Jardins

06 75 99 16 82
laurentpaysage@orange.fr
les Essarts - 27240 MARBOIS



Daphnée

Prêt à porter
Lingerie - Sous-vêtements
Écharpes - Ceintures - Collants...

218 place Laffite
27160 Breteuil - 02 32 29 80 81



L'agenda Trimestriel

- **Mercredi 1^{er} mai 2024**
Foire à Tout du Chesnon - Parking SDF du Chesne
- **Mercredi 8 mai 2024**
Commémorations armistice 8 mai 1945 et marche citoyenne - rendez-vous 10h à Saint-Denis pour une arrivée à 11h au Chesne.
- **Samedi 18 mai 2024**
Pierres en lumières 2024 - Eglise de Saint Denis
- **Dimanche 9 juin 2024**
Elections Européennes - SDF Le Chesne 8h à 18h
- **Samedi 29 juin 2024**
Kermesse de l'école - SDF Les Essarts 14h
- **Samedi 13 juillet 2024**
Cochon Grillé du Chesnon - SDF le Chesne 19h

L'état civil



Naissances

- LANDRAIN Adan - 28 février 2024
- CIRON Tom - 9 mars 2024

Décès

- BAZIRE Monique - 26 décembre 2024
- POTTIER Michel - 2 février 2024
- POTREL Annick-Claudine - 11 mars 2024
- DUTILLEUL Odette - 29 mars 2024

PACS

- LECOMTE Caroline et MILLIÈRE Marc
06 janvier 2024

Baptême Civil

- HEBERT Aya - 10 février 2024

Permanences de mairie de Marbois

Lundi et Jeudi : 16h30 - 17h30
Mardi : 16h30 - 18h30
Vendredi : 15h30 - 18h30

Contactez la mairie

Tél. 02 32 29 81 85
Tél. Urgences Uniquement : 06 33 22 57 11
Courriel : mairie@marbois.fr
www.marbois.fr



Delvallé énergie
Réduisons votre consommation énergétique

Maitrisez votre facture
Produisez votre électricité

141 A Rue du moulin à papier 27250 RUGLES 02 33 24 45 26

PARTICULIERS - COLLECTIVITÉS - ENTREPRISES WWW.DELVALLE-ENERGIE.COM

QualiPV 2022 Photovoltaïque soren

Électricité Générale & Energies Nouvelles

Cyril Oden

Travaux d'électricité générale
Mise en sécurité - Domotique - VMC - Électroménager
Poêles à bois (Pellets et Bûches)
Système Solaire (Photovoltaïque et thermique)

1 bis rue de Tillières - 27240 LES ESSARTS - MARBOIS
cyril.oden@gmail.com
<https://www.artipole.fr/nos-artisans-artipole/cyril-oden>

06 89 66 20 05 Artisans ARTIPOLE



Le mot du Maire

Bonjour à tous,

Contrairement à l'année dernière où nous devons faire face à une arrivée prématurée du printemps et un niveau des nappes phréatiques dangereusement bas, l'année 2024, sur ce point au moins, s'annonce meilleure.

L'actualité internationale est toujours marquée par les guerres en Europe, au Moyen Orient et diverses tensions sur notre belle planète.

Vous trouverez dans ce numéro, comme à l'accoutumée, de nombreux articles sur la vie de la commune, des informations, la petite histoire de Marbois, les dates à retenir, les rendez-vous à ne pas manquer tels que la foire à tout du Chesnon le 1^{er} mai, la randonnée citoyenne du 8 mai, Pierres en lumières le 18 mai à l'église de Saint Denis et la kermesse de notre école le samedi 29 juin prochain à la salle des fêtes des Essarts (kermesse dont l'APE, organisatrice, souffre cruellement du manque de main d'œuvre pour cet événement si important pour nos enfants - contact : 06 46 12 98 58). Nous espérons vous voir nombreux lors de ces manifestations.

Le budget primitif 2024 a été voté le 25 mars dernier et le résultat d'exercice 2023 est supérieur à celui de 2022. En section de fonctionnement, dépenses/recettes équilibrées à 1 503 277 euros (1 387 719 euros en 2022).

En section d'investissement dépenses/recettes à 1 043 268 euros (998 382 euros en 2023). Vous en trouverez les grandes lignes dans ce numéro. Nous détaillons également notre politique d'investissement afin de réduire nos dépenses énergétiques et de parfaire la défense incendie qui devrait être finalisée d'ici 2025.

Ces informations sont, nous l'espérons, les plus claires possible mais bien entendu, tout le détail, est disponible en consultation pour les personnes qui le souhaiteraient.

Voilà, je vous souhaite à tous un très beau printemps avec peut-être bientôt, le soleil.

Eric Wohlschlegel



Application ma commune connectée

Une application smartphone, dédiée à Marbois, qui vous permet de suivre les informations importantes publiées par la Commune. Grâce au système de notifications, vous êtes informés en temps réel en cas de danger (prévisions d'intempéries, tentatives de cambriolages...) ou d'informations importantes de toute nature. Disponible sur le site de Marbois : www.marbois.fr rubrique «pratique». Scannez le Qr-code :






Charpente - Couverture
 Démoussage - Ramonage - Velux
 Nettoyage gouttières - Caches moineaux
 Tél. 09 67 48 89 38 - 06 09 21 61 73
 jfs.couverture@orange.fr
 5 rue des Beurons - Saint Denis Du Behelan - 27160 Marbois

ATELIER ET MAGASIN COOPÉRATIFS



**RÉPARATION ET VENTE
 MACHINES AGRICOLES
 MOTOCULTURE ET QUAD**



Ouvert aux professionnels et particuliers
Tél. : 02 32 29 70 38
Route de Verneuil - 27160 Breteuil

La petite Histoire de Marbois

Ép.9 • L'école du Chesne de 1870 à nos jours - Partie 2

A la place de la crèche actuelle il y avait 2 préaux : un préau pour les filles, et un préau pour les garçons. Dans la cour de récréation se trouvaient également les toilettes (une pour les filles, une pour les garçons et une pour l'instituteur).

Un employé de Mairie coupait du bois l'hiver pour alimenter le poêle, les élèves étant chargés pendant la récréation, d'aller ranger ce bois.

Les premiers élèves arrivés à l'école le matin étaient chargés d'allumer le poêle : comme on le voit, à cette époque, ni ATSEM, ni employés communaux ne sont chargés de la cantine.

Pendant toute sa scolarité Monsieur Boucher n'aura connu qu'un seul instituteur, Monsieur Lançonneur, qui sera brièvement remplacé pendant sa période de captivité en tant que prisonnier de guerre lors de la seconde guerre mondiale.

L'instituteur, à cette époque, était une personnalité au sein de la commune. Bien souvent, en plus de son activité d'instituteur, il exerçait la mission de secrétaire de mairie, ce qui était le cas de Monsieur Lançonneur. L'instituteur était respecté des élèves et il pouvait user d'une certaine sévérité : Les coups de règles sur les doigts ou le tirage des oreilles étaient considérés comme normaux à l'époque et aucun élève n'aurait songé à se plaindre du maître auprès de ses parents au risque de se prendre une "taloche" de plus.

Les supports pédagogiques étaient des plus simples, un tableau de chaque côté du bureau du maître, on écrivait à l'aide de la craie et de la plume : La qualité de l'écriture était notée.

A l'heure où l'on reparle du port de l'uniforme à l'école, le port de la blouse était obligatoire : une semaine on portait une blouse grise, la semaine

suivante une blouse noire.

Le jeudi, il n'y avait pas classe (le mercredi remplacera le jeudi en 1972), par contre on avait classe le samedi toute la journée jusqu'à 16h00, ce qui revient à une journée d'enseignement en plus si l'on compare à nos rythmes effrénés actuels.

Et encore, ce jour-là, 4 élèves (2 filles et 2 garçons) restaient dans la classe pour faire le ménage.

Je me suis étonné du nombre de cahiers remplis d'exercices et de devoirs que ma grand-mère possédait pour une seule année scolaire.

Aussi je me suis penché sur le rythme scolaire de l'année 1950 :

A cette époque la journée scolaire durait 6h00 et la semaine comportait 5 journées. L'année scolaire se terminait le 14 Juillet mais les vacances d'été duraient jusqu'à fin septembre, il n'y avait qu'une semaine de vacances à Noël et une à Pâques (pas de vacances à la Toussaint, ni en Février). Ce rythme scolaire évoluera en 1959 : les congés scolaires débiteront le 1^{er} juillet jusqu'au 15 septembre et les vacances de la Toussaint seront créées.

Cela nous donnait une année scolaire de 1200 heures à comparer aux 864 heures actuelles.

Et l'on se demande régulièrement pourquoi la France est relativement mal positionnée dans le classement des nations en termes de niveau scolaire : Peut-être peut-on y voir là une des raisons ?

Les fournitures scolaires étaient données à chaque élève par le maître, celui-ci tenait un registre, et à chaque fin de mois, l'élève rentrait chez lui avec son bulletin de notes ainsi que la petite facture à régler pour les fournitures.

Le soir, les élèves rentraient chez eux comme ils étaient venus c'est-à-dire à pied, autant vous dire



**Spécialiste
des constructions Bois**

Charpente - Couverture - Menuiserie
Bardage et Habillage Bois

Tél. 06 22 64 68 71
m4concept27@gmail.com

Devis et
GRATUIT
Conseils

MBPA Fenêtres Bois-PVC-Alu
MENUISERIE-AGENCEMENT

Fenêtres, Portes, Volets, Porte de garage,
Portail, Motorisation, Store intérieur et extérieur,
Cuisine, Dressing, Parquet, Isolation, Placo...

9 rue du rondel - Les Essarts - 27160 Marbois
06 73 38 90 34 ou mathieubeaupere@yahoo.fr

qu'ils ne traînaient pas car en hiver et en culotte courte pour certains, ils devaient rentrer chez eux de nuit par grand froid (heureusement les pantalons de golf ont fini par arriver).

Monsieur Boucher raconte que ce n'est que lorsqu'il y avait de la neige que son père attelait la carriole au cheval pour l'emmener à l'école.

Quelques photographies de l'école du Chesne sur une période courant de 1895 à 1950 :



Il y avait à cette époque une école dans la commune du Chesne, une aux Essarts, ainsi qu'à Saint Denis du Béhélan (Chanteloup étant regroupé avec les Essarts).



Carte postale de la Mairie et école du Chesne vers 1950

Troisième partie en juillet prochain

Nos remerciements à Monsieur Bernard BOUCHER qui nous a raconté ses souvenirs de jeunesse à l'école du Chesne ainsi qu'à Monsieur Bernard LIZOT pour sa documentation relative à la notice historique du Chesne d'A. Le Bret.

Damien AMIGON

SARL



Peinture Vitrierie Ravalement
Peinture décorative Staff
Revêtements sols et murs
Démoussage de toiture

27160 BRETEUIL

Tél. : 02 32 07 10 21 / Port. : 06 63 14 43 41
damien.amigon@orange.fr

Jérémy Derynck

JD TP



06.88.80.57.93
jd-tp@hotmail.com
Le Mallouyer -
27160 St Ouen d'Attez.

AMÉNAGEMENT • TERRASSEMENT • ASSAINISSEMENT
CURAGE DE MARE • CHEMIN D'ACCES

L'actu des asso'

Loto du Chesnon : Bingo !!

Pour son loto annuel, le Chesnon a accueilli une centaine de joueurs bien décidés à ne pas repartir bredouilles.

Mission accomplie pour une vingtaine d'entre eux avec des lots allant d'une simple tarte offerte par un boulanger bretolien à l'aspirateur robot emporté par Eliane Lemonnier, figure bien connue au Chesne.

On n'a pas oublié de se restaurer grâce aux sandwiches, hot-dogs et autres crêpes confectionnés sur place .

A noter le calme et la discipline des joueurs qui ont apporté une excellente ambiance.

Rendez vous le 1^{er} mai pour la brocante annuelle.



Bientôt une salle des associations

Depuis une année maintenant, la municipalité transforme l'ancienne cantine de Saint-Denis-du-Béhélan en salle des associations.

Cette salle d'environ 80 m² sera à la disposition des associations de la commune et sous leur responsabilité pour leurs réunions, événements, repas (cuisine aménagée), préparations de leurs actions...

Carnaval Printanier

Cette année, le carnaval organisé par l'APE avec l'aide du Chesnon a bénéficié d'une fenêtre de beau temps au milieu de la grisaille du moment.

C'est donc une cinquantaine de bambins qui ont défilé de l'école à la salle des fêtes accompagnés de parents et grand parents.

Ensuite, place aux jeux, animés par Elodie, Hélène, Mylène et Véronique . On a aussi désigné les plus beaux déguisements au milieu d'une grande palette de couleurs.

Enfin, un copieux goûter, préparé par les mamans, Amélie, Charlotte, Justine et Audrey, a précédé le rituel embrasement de Monsieur Carnaval qui réjouit toujours les enfants.

Un grand merci à la ferme Louvard qui, comme d'habitude, a fourni le bon lait entier du chocolat chaud.



Les travaux sont effectués en régie par notre technicien municipal, les peintures et la plomberie assurées par l'association "Âge tendre et têtes de Marbois".

Merci à eux et rendez-vous à l'ouverture.



Encore une première à Marbois

Connaissez-vous la PLACOMUSOPHILIE ?

Il s'agit des collectionneurs de plaques de muselet de bouteilles de champagne.

Une trentaine de passionnés venus de Normandie et des départements limitrophes se sont réunis à Marbois le samedi 09 mars pour échanger, discuter, négocier ces fameuses capsules.

Organisée par Monsieur LAUBIN et ses enfants, lui-même passionné puisqu'il possède une collection de plus de 53 000 capsules, Jean-Pierre a offert à cette occasion à la commune, une capsule numéro 27, comme le département, très rare puisque limitée à 230 exemplaires.

Jean-Pierre réfléchit à reconduire cette manifestation l'année prochaine et à l'ouvrir à tous, avec peut-être la création d'une capsule "Marbois".



La cuisine de Gaston

Un resto scolaire, mais pas que !

Comme vous ne le savez peut-être pas, notre école Gaston Bachelard est équipée de sa cuisine pour préparer des repas équilibrés, bons et attendus, tous les jours pour 160 personnes.

C'est Arnaud Duval, le chef cuisinier et son second, Marie Hardy, qui concoctent chaque jour des repas MAISON, confectionnés avec des produits frais et issus au maximum de circuits courts (on dirait presque "avec amour").

C'est ainsi que ces derniers et les autres agents municipaux Marboisiens servent, chaque midi, des repas de toutes sortes. Et oui ! les enfants de notre école mangent de tout car créer le plaisir des saveurs en mangeant est avant tout une affaire de professionnalisme et d'intelligence pour agrémenter toutes sortes de mets.

Des repas chaque jours oui, mais pas que : en effet, la restauration méridienne est aussi l'occasion de sensibiliser et éduquer nos enfants. Ainsi, durant la semaine du goût par exemple, les menus de la semaine répondaient à un code couleur journalier (jaune, rouge, orange, violet) pour ainsi découvrir les goûts et les couleurs d'aliments particuliers.

A Bachelard, on mange et on mange bien, la preuve, nos élèves grandissent bien... et les personnels "vieillissent" bien...



La vie de Marbois

La réduction de nos dépenses énergétiques

La presse et les actualités s'en font l'écho régulièrement, le coût des dépenses liées aux besoins énergétiques (dont le chauffage) de nos habitations est devenu une préoccupation pour chacun d'entre nous.

Nous rencontrons les mêmes soucis pour notre commune dans le cadre de la consommation énergétique de nos bâtiments communaux (Mairie, salles des fêtes, salle des associations, école) et ceux mis en location (crèches, mairie des Essarts devenue un logement, mairie de Saint Denis devenue aussi une habitation, ainsi que l'ancienne mairie et école de Saint Denis).

En effet, si nous souhaitons poursuivre la location de ces derniers, il était essentiel que l'indice "diagnostic de performance énergétique" soit le meilleur possible de sorte que les charges pour les locataires soient acceptables. Il reste aussi les églises, mais la consommation énergétique de ces édifices est suffisamment faible pour ne pas s'y attarder.

Aussi, nous avons réalisé pour l'ensemble de ces bâtiments (hors églises) des audits énergétiques nous permettant d'identifier les travaux à réaliser afin de réduire notre consommation énergétique, de réduire notre empreinte carbone et maîtriser nos dépenses face à des coûts de l'énergie qui ne cessent d'augmenter.

Ce qui ressort de ces études, c'est qu'en fonction de l'ancienneté du bâti, il faudra tout d'abord améliorer l'isolation de ces bâtiments.

Dans le cas où la nature du local le permet, nous avons opté pour l'isolation par l'extérieur. C'est le cas pour la salle des associations de Saint Denis où des travaux ont été réalisés fin 2023. Une isolation similaire sera réalisée à la salle des fêtes des Essarts ainsi qu'à l'ancienne école de Saint Denis : ces travaux seront effectués en

2024 en fonction des allocations de subventions que nous avons sollicité.

Quand la nature du bâtiment ne se prête pas à une isolation par l'extérieur, nous réaliserons une isolation par l'intérieur : ce sera le cas pour l'ancienne Mairie de Saint Denis pour laquelle des travaux d'ampleur sont prévus en 2025.

Pour toujours mieux isoler nos locaux, des changements d' huisseries sont prévus : en 2024, à la salle des associations de Saint Denis ainsi qu'à la salle des fêtes des Essarts.

La salle des fêtes du Chesne, quant à elle, ne nécessitera que des changements de portes et fenêtres, ainsi que l'abaissement du faux-plafond avec une meilleure isolation : Travaux prévus en 2025.



Isolation par l'extérieur à la salle des associations de Saint Denis. Une fois la phase isolation terminée, nous procéderons au remplacement des anciennes chaudières au fuel ou au gaz.

Ces dernières sont en cours de remplacement par des systèmes de pompes à chaleur : Les travaux ont été réalisés au logement de Saint Denis, à la Mairie du Chesne et à la crèche du Chesne.



Pompe à chaleur air/eau installée à la crèche du Chesne

Terrassement
Aménagement extérieur
Parc et jardin
Élagage et taille
Élagage sur corde

L'HOMME PRO
Paysagiste - Cordiste - Elagueur

aurelienlhomme27.al@gmail.com

Marbois
06 08 04 00 97

En 2024, toujours en fonction des potentielles subventions, nous allons installer des pompes à chaleur à la salle des associations ainsi qu'à la salle des fêtes des Essarts.

En 2025, nous poursuivrons par la salle des fêtes du Chesne, l'ancienne Mairie de Saint Denis et enfin l'ancienne Mairie des Essarts.

Quant à l'école, une partie de celle-ci fonctionne déjà avec une pompe à chaleur (Maternelle), l'autre partie fonctionne avec une chaudière électrique très énergivore.

Le remplacement de cette chaudière par une pompe à chaleur est prévu dans un cadre plus global comprenant un chantier potentiel d'agrandissement de l'école qui devrait voir le jour en 2026.

Ainsi, fin 2025, plus aucun de nos bâtiments n'utilisera d'énergie fossile (fioul ou gaz).

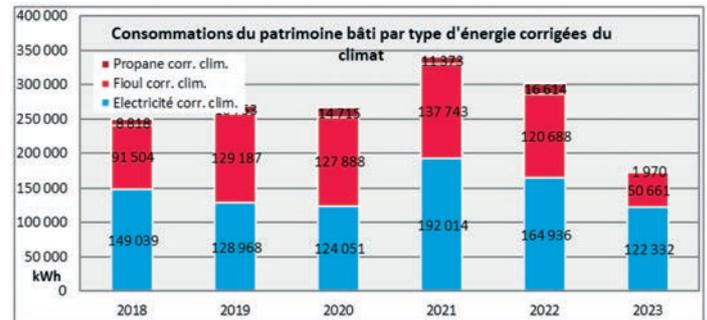
Comme vous le comprenez, ces investissements sont nécessaires et prioritaires car ils nous permettent de réduire nos dépenses de fonctionnement. Cependant, le budget de la commune n'étant pas extensible à l'infini, nous devons prioriser et retarder d'autres travaux.

Notre réflexion n'a pas seulement porté sur la réduction de notre consommation énergétique, nous avons aussi, dès 2022, décidé d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école afin de réduire la consommation énergétique de celle-ci et revendre le surplus de production à EDF (plus grosse dépense énergétique de la commune, 29 000 € en 2023).



Panneaux photovoltaïques à l'école Gaston Bachelard

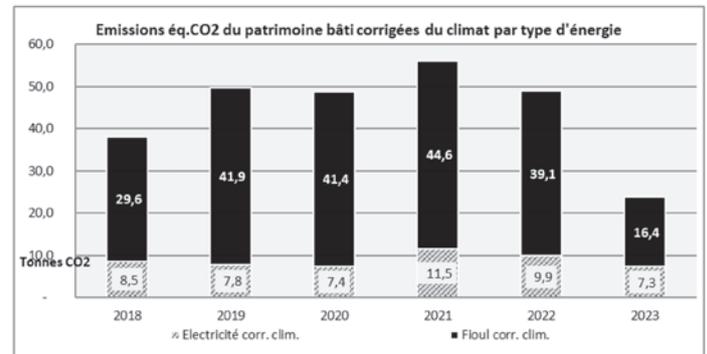
Vous observerez à l'aide des tableaux ci-dessous que, grâce aux premiers travaux d'isolation et mise en place de systèmes de pompes à chaleur ainsi que grâce à la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école, nous avons largement diminué notre dépense énergétique et donc notre empreinte carbone.



Sur ce graphique, nous constatons une augmentation forte, en 2021, de notre consommation électrique : celle-ci est due à la mise en place, à l'école, d'une chaudière électrique pour remplacer, à moindre coût, la pompe à chaleur de l'école élémentaire qui avait rendu l'âme. Par contre, dès 2022 et surtout en 2023, la part des panneaux photovoltaïques a fait chuter le coût de cette consommation.

Notre consommation globale, toute énergie confondue était de 302 238 kW en 2022, pour passer à 174 963 kW en 2023 soit une baisse de plus de 40 %. Nos dépenses sont alors passées de 59 193 € en 2022, à 45 618 € en 2023, soit une baisse de l'ordre de 23%.

Cet écart entre la baisse en valeur et la baisse en consommation s'explique par les hausses régulières du prix des énergies fossiles depuis 2 ans. Si nous n'avions pas anticipé ces hausses, notre facture aurait été de plus de 70 000 € en 2023.



Comme vous pouvez le constater, nous avons pris, à temps les bonnes décisions.

Ce sont les premières étapes qui seront suivies d'autres chantiers avec toujours la même ambition : réduire nos charges fixes afin de pouvoir investir et cela, sans augmenter, contrairement à nos voisins, les impôts de nos administrés.



Conseils et bonnes pratiques

ATTENTION : Frelons asiatiques

Le département de l'Eure, est un territoire où la présence de guêpes et de frelons peut parfois être problématique pour les habitants. En conséquence, avant de faire appel à une entreprise spécialisée, certaines précautions doivent être prises pour éviter les accidents :

- Tenir les enfants et les animaux domestiques éloignés : Les nids de guêpes et de frelons peuvent représenter un danger pour leur sécurité, il est donc important de les tenir à l'écart jusqu'à ce que le problème soit résolu.
- S'informer sur les mesures de protection individuelle : les personnes victimes d'allergies graves ou ayant des antécédents médicaux liés aux piqûres d'insectes doivent prendre les dispositions nécessaires pour se protéger (porter des vêtements protecteurs, utiliser un répulsif adapté...).
- Signaler la présence du nid à ses voisins. Informer vos voisins de la situation permettra d'éviter les risques d'accidents et ainsi, renforcer la sécurité de votre quartier et la vigilance de tous.

La destruction de nids de guêpes et de frelons dans le département de l'Eure (27) peut être réalisée efficacement grâce à l'aide d'entreprises spécialisées. N'hésitez pas à comparer les offres proposées par ces prestataires pour choisir celui qui saura répondre au mieux à vos besoins.

Pour rappel le Département de L'EURE et la commune de Marbois participent chacun à hauteur de 30% de la facture.



Brûlage des déchets verts

Par arrêté Préfectoral, le brûlage des déchets à l'air libre est totalement interdit dans l'ensemble du Département de l'Eure sauf, sous certaines conditions pour les professionnels.

Le tri, un plus pour la planète et nos économies

Notre collectivité doit continuer son avancée sur le toujours moins de déchets. Un effort vous est demandé sur vos Biodéchets (sauf déchets carnés).

Ceux-ci étant riches en eau, l'incinération n'est pas une bonne solution (trop d'énergie nécessaire) et l'enfouissement non plus car cela génère du méthane qui contribue au réchauffement climatique. Il faut aussi avoir en tête que les Biodéchets ménagers représentent environ 30% de nos déchets annuels, les diminuer en amont va en plus générer des économies substantielles sur le coût de la collecte.

Dans la mesure du possible, il faut donc trier vos biodéchets, les déposer dans votre composteur individuel si vous en possédez un (cas idéal) ou à quelques poules que vous pourriez élever, et demain (on l'espère) dans des points d'apport volontaire qui restent à créer sur notre territoire.

Défi à relever qui n'a rien d'impossible, à vous de jouer ! Cette action sera obligatoire au 1^{er} janvier 2025.





Évitez les aller-retour déchetterie

1 - Le compostage

Dès le début du printemps, les déchets de tonte sont nombreux et on se demande souvent que faire de l'herbe tondue et si on peut la mettre au compost. Mais attention, s'il est tout à fait possible de mettre l'herbe de tonte au compost, il faut respecter certaines règles.

En effet, l'intérêt du compost étant de varier les déchets, un compost uniquement fait avec les déchets de tonte n'est pas viable. L'herbe de tonte étant très riche en eau, un excès dans le compost aurait tendance à faire pourrir votre compost.

Ainsi, vous pourrez utiliser l'herbe de tonte mais à condition que celle-ci ne dépasse pas environ 25% de votre compost. Idéalement, il serait bon de faire sécher l'herbe de tonte avant de la mettre au compost.

Pour utiliser les déchets de tonte, il y a plusieurs options qui s'offrent à vous :

Il peut être opportun de l'utiliser en paillage sur vos massifs de fleurs et d'arbustes ou au potager:

- Une couche de quelques centimètres apportera de l'azote à votre sol.
- Ce paillage d'herbes évitera ou retardera la pousse des mauvaises herbes.
- L'herbe de tonte maintiendra un bon niveau d'humidité dans le sol tout en limitant le nombre d'arrosages.

2 - Le mulching, l'autre solution pour utiliser l'herbe de tonte

En effet, le mulching est aussi une solution efficace pour transformer les déchets de tonte en matière organique pour votre pelouse ou votre gazon.

Ces déchets vont se décomposer rapidement et fertiliser le sol en apportant à ce dernier les éléments nutritifs dont ils ont besoin pour améliorer la qualité de votre pelouse.

Mais attention, pour utiliser le mulching de manière optimale, il faut tondre régulièrement afin de ne pas couper de l'herbe trop haute.

L'idéal est donc de varier les solutions en utilisant de temps en temps le bac de ramassage pour mettre l'herbe au compost et de temps en temps la fonction mulching pour fertiliser le sol.

Taille et élagage

Tout propriétaire ou locataire a l'obligation d'élaguer et de tailler ses plantations en bordure des terrains et voies publics.

Il est rappelé aussi que chaque habitant doit maintenir la partie "pieds de murs" en bon état de propreté en bordure de sa propriété.

Si des plantations ou haies empiètent sur le domaine public, la municipalité est fondée, au titre de son pouvoir de police, d'exiger des propriétaires ou locataires concernés, qu'ils procèdent à leurs obligations de taille, d'élagage et d'évacuation des déchets.

Après un premier rappel de la municipalité, puis une mise en demeure restée sans effet, la municipalité procédera aux travaux d'office aux frais du riverain.





La vie à Marbois

Les règles de bon voisinage

Le beau temps arrive et il convient de rappeler certaines règles.

Par arrêté préfectoral, les travaux de jardinage réalisés par des particuliers susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables 8h30 - 12h00 et 14h30 - 20h00

Les samedis 9h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00

Les dimanches et jours fériés 10h00 - 12h00



Civisme... Encore et Toujours...

Nous tenons à signaler que régulièrement sur la route de Gouville aux Essarts, une personne indélicate jette des canettes de bière, toujours la même marque (personne certainement pressée de se séparer des preuves de son forfait avant le retour au foyer).

Un administré s'est proposé pour "surveiller" et une plainte sera déposée à la gendarmerie dès que cette personne sera identifiée.

Prière de ne pas jeter vos canettes par terre...

les animaux sortent la nuit pour les boire et nous essayons de les aider à arrêter !

merci



Admissions Rentrée 2024 - 2025

Les dates d'inscription à l'école Gaston Bachelard de Marbois pour l'année scolaire 2024 - 2025 sont fixées aux :

Vendredis 17 mai et 7 juin 2024 de 16h45 à 18h00

Etape 1 : Inscription en mairie

- Passez à la mairie de Marbois pour inscrire votre enfant et obtenir une attestation de domiciliation.

(Se munir d'un justificatif de domicile de - 3 mois et du livret de famille.)

Etape 2 : Admission à l'école

- Venez à l'école pour l'admission dans la tranche horaire 16h45 à 18h00.

(Munissez-vous de l'attestation de domiciliation ainsi que du carnet de santé de votre enfant et de votre livret de famille, si possible déjà photocopiés).

PARKING à l'école

Une fois de plus nous nous voyons dans l'obligation d'appeler au sérieux et au civisme de tous pour déposer et récupérer vos enfants à l'école Gaston Bachelard.

L'an dernier 6 parents ont été verbalisés par la gendarmerie pour stationnement gênant, dangereux, non respect des interdictions de stationner, voire du sens unique de circulation de la rue.

Nous le déplorons mais la Gendarmerie Nationale va de nouveau passer régulièrement pour sécuriser les abords de notre école et, le cas échéant, verbaliser les personnes qui ont visiblement du mal avec la sécurité des enfants, y compris des leurs (entrée du cimetière, places des cars, stationnement rue de Nogent ou sur les trottoirs de la rue des écoliers). A bon entendeur..



ATTENTION Impôts

Déclaration annuelle

Propriétaire de logements et de dépendances (cave, garage, parking...), vous devez déclarer les changements d'occupation de ces biens sur le site impots.gouv.fr.

Si aucun changement d'occupant n'est intervenu depuis votre dernière déclaration, vous n'avez aucune nouvelle démarche à effectuer.

Si un changement de la situation d'occupation de votre bien (logement devenu vacant ou nouvellement loué, changement de locataire, occupation à titre professionnel...) est intervenu en 2023 ou depuis votre dernière déclaration, vous devez le déclarer dès que possible depuis le service en ligne "Gérer mes biens immobiliers" disponible dans votre espace professionnel sur impots.gouv.fr. Au préalable, il est nécessaire que vous ayez créé votre espace professionnel et adhéré au service "Gérer mes biens immobiliers"

Pourquoi déclarer la situation d'occupation de mes logements ?

Cette déclaration permet à la DGFIP de savoir si vous occupez ce bien, si il est vacant ou si il est loué, de connaître l'identité des personnes qui figurent sur le bail de location, et ainsi de déterminer si le local doit être exonéré de taxe d'habitation ou imposé à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou encore, à la taxe sur les locaux vacants.

Quelles informations déclarer ?

Vous devez nous indiquer pour chacun de vos biens les changements d'occupation intervenus en 2023. Il peut s'agir :

- d'un nouveau local que vous occupez ;
- d'un local devenu vacant, ce qui implique que le logement ne soit pas meublé et reste inoccupé tout au long de l'année ;
- d'un logement loué soit de manière saisonnière, soit à l'année. Pour les locations de longue durée, vous devez indiquer l'identité

des titulaires des baux lorsqu'ils ont changé au cours de l'année 2023.

Les locaux annexes (parking, garage, cave) doivent être déclarés avec le logement dont ils dépendent.

Les données d'occupation connues de l'administration fiscale sont pré-remplies dans le formulaire de déclaration en ligne disponible dans votre espace professionnel sur le site impots.gouv.fr, rubrique "Biens immobiliers". En cas de changement de situation par rapport aux informations indiquées, il convient de mettre une date de fin à l'ancienne situation d'occupation et de déclarer le cas échéant le nouvel occupant ou la vacance du local.

Vous avez besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ? les agents des impôts sont à votre écoute au 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h.

Cantine à 1 euro : ATTENTION



Comme vous le savez et peut-être en bénéficiez-vous, vos enfants mangent tous les jours à l'école Gaston Bachelard pour la somme de 1 €.

Ce dispositif est, bien entendu, subventionné par l'état et nous souhaitons dès maintenant, attirer votre attention sur le côté non pérenne de ce dispositif.

En effet, dans sa recherche de plus en plus importante d'économies, il est possible, voire même probable, que l'état ne renouvelle pas cette aide en 2025.

Dans ce cas, nous voulons, dès à présent, que chacun soit conscient, que le tarif de la restauration scolaire reprendrait alors un prix normal, probablement situé aux alentours de 3 euros.

Nous croisons donc les doigts et ne manquerons pas de vous tenir informés.

Conseils Etudes Travaux

Christophe Thous
Maître d'œuvre

06 49 93 12 10 - christophe.thous@orange.fr

04 rue du Rondel - Les Essarts - 27240 MARBOIS

Exercice 2023 et Budget Primitif 2024

Marbois va très bien !

Comme chaque année à cette époque, le conseil municipal s'est réuni afin de voter le budget primitif 2024 et approuver les comptes de l'exercice 2023 le 25 mars dernier.

Après l'adoption du compte administratif 2023 (résultat de l'exercice 2023), nous avons étudié le budget primitif en fonctionnement et investissement, qui s'équilibre à 1 503 277 € en fonctionnement et 1 043 268 en investissement.

Les principaux postes sont :

Les charges à caractère général comprenant l'énergie, l'alimentation pour l'école, les entretiens de bâtiments, les différentes cérémonies pour la somme de 526 600 €. Cependant depuis deux ans et suite à une étude du syndicat d'électricité, nous constatons une baisse de notre consommation électrique d'environ 40 %, conséquence de la pose de panneaux photovoltaïques sur notre école. Nous poursuivons nos investissements afin de baisser nos besoins en énergie avec l'isolation des bâtiments et la pose de pompes à chaleur.

Les charges de personnel représenteront cette année 429 000 €, les autres charges de gestion courante, 147 500 € comprenant la participation au Service Incendie et les indemnités de fonction des élus principalement. Les intérêts de nos emprunts pèseront 25 000 €.

Nos principales recettes sont :

Le résultat d'exploitation reporté pour 638 200 € ("trésorerie de la commune"), les impôts locaux pour 308 000 € (en augmentation suite à la hausse de 7,1 % des bases de calcul de l'état en 2023). Les dotations de l'état et recettes de cantine pour 409 000 €.

Les travaux prévus cette année sont pour la voirie, la rue de Nogent et la rue du Vivier pour la somme de 11 000 €, le renforcement électrique au Vallet, tranche deux pour 17 000 €.

Différents aménagements de parkings et chemins pour 5 000 € et des équipements (bancs, illuminations de fêtes, fontaine à eau) pour 9 000 €.

Les isolations extérieures de l'ancienne cantine et le logement de Saint-Denis ainsi que la salle des fêtes des Essarts coûteront 90 000 € et le changement des portes et fenêtres 32 000 €. De même, la pose de l'ensemble des pompes à chaleur, permettant ainsi de supprimer définitivement les énergies fossiles dans nos locaux pèseront 84 000 €.

La défense incendie pour des poteaux ou des poches coûtera cette année 95 000 €.

Ces gros investissements font objet de demandes de subventions pour lesquelles nous attendons des retours positifs de l'état et du département afin de réaliser les travaux. C'est la raison pour laquelle les délais sont souvent importants entre la naissance d'un projet et sa réalisation.

Cette année encore nous n'avons pas augmenté les taux des différents impôts locaux, sachant que l'état va encore augmenter ses bases de calcul d'environ 3 % en 2024.

Comme vous pouvez le constater, les finances de notre commune sont saines. Notre capacité d'autofinancement est bonne et nous permet d'investir sans augmenter de manière significative et dangereuse, la dette communale.

Bien entendu, nous sommes attentifs aux conjonctures instables que nous traversons depuis quelques années et restons prudents, en particulier en anticipant les baisses de dotations de l'état effectives et à venir.

Notre objectif reste donc toujours identique : faire au mieux pour tous avec nos moyens.

Affectation du résultat de Fonctionnement 2023

FONCTIONNEMENT

* 002 excédent de fonctionnement 2022		+ 594 513.84 €
*		
* Dépenses 2023	- 955 714.31 €	
* Recettes 2023	+ 1 166 326.78 €	
Résultat de Fonctionnement 2023	+ 210 612.47 €	
Résultat cumulé de Fonctionnement : Excédent		+ 805 126.31 €

INVESTISSEMENT

* 001 résultat d'Investissement 2022		- 133 402.35 €
* Dépenses 2023	- 379 827.55 €	
* Recettes 2023	+ 358 860.97 €	
Résultat de d'Investissement 2023	- 20 966.58 €	
Résultat cumulé d'Investissement : Déficit (001)		- 154 368.93€
RAR	Recettes	84 211.50 €
	Dépenses	96 763.23 €
AFFECTATION au cpt 1068 :		166 920.66 €

Résultat exercice 2023 : 189 645.89 €
Résultat de clôture 2023 : 650 757.38 €

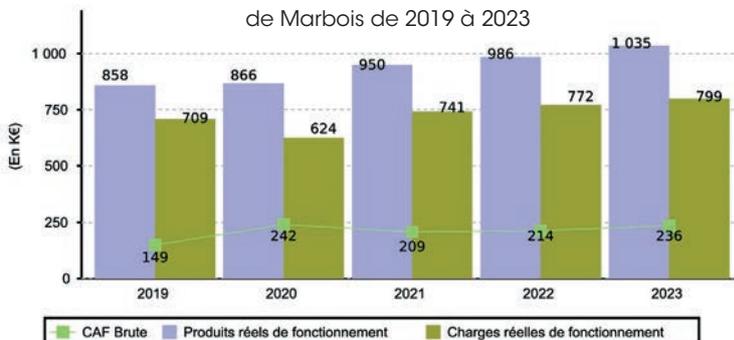
Et par rapport aux autres ?

Vous trouverez ci-dessous quelques repères situant les finances de votre commune par rapport aux années passées.

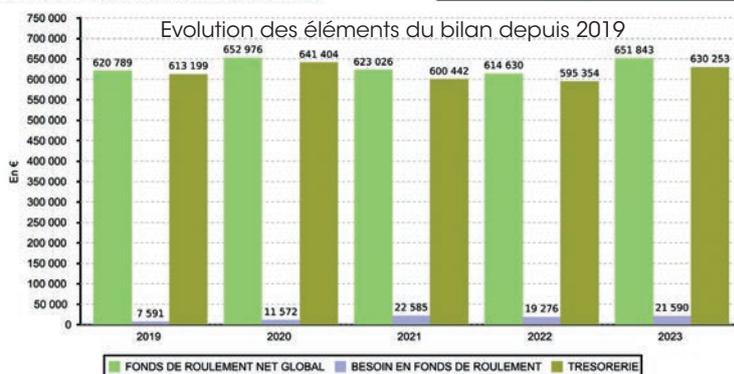
Bilan de l'exercice 2023 de Marbois 27157

ACTIF		PASSIF		
Actif immobilisé brut	7 918 504	Ressources propres	8 011 606	Fonds de roulement net global
Actif circulant	21 920	Dettes financières	558 741	
Trésorerie	630 253	Passif circulant	331	BFR
				21 590

Evolution de la capacité d'autofinancement de Marbois de 2019 à 2023



Evolution des éléments du bilan depuis 2019





Ça bouge le 8 mai !

Comme chaque année maintenant, nous célébrerons l'Armistice 1939 - 1945, la fin de la seconde guerre mondiale **le mercredi 8 mai 2024**. Nous vous proposons, à cette occasion, une randonnée pédestre entre Saint-Denis-du-Béhélan et le Chesne.

Voici le circuit :

- 9h30 : Dépôt de gerbe au monument aux morts des Essarts,
- 9h45 : Dépôt de gerbe au monument aux morts de Saint-Denis-du-Béhélan,
- 10h00 : Départ de Saint-Denis-du-Béhélan pour la randonnée pédestre,
- 11h00 : Arrivée au monument aux morts du Chesne, appel aux morts, discours et chant de la Marseillaise. A l'issue, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes.

Nous vous y attendons nombreux...

Rappel : Service Marboisien

Cartes d'identités et passeports



Notre mairie enregistre vos demandes de cartes d'identités et passeports.

Vous pouvez donc prendre rendez-vous sur le site internet de marbois (www.marbois.fr), le site de l'ants (<https://ants.gouv.fr>) ou le site des services publics (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19810>). Vous choisissez Marbois, vous pouvez par la suite remplir une pré-demande sur le site de l'ANTS.

N'oubliez pas de faire réaliser des photos d'identité aux normes et les documents à fournir IMPERATIVEMENT pour votre demande (voir sur www.marbois.fr).

Besoin d'informations complémentaires : etatcivil@marbois.fr

Plaisir de saison

Tarte potiron caramel beurre salé



Préparer une pâte sablée avec un peu de poudre d'amande et de sucre, mettre au frais la pâte, faire un caramel en faisant fondre du sucre dans un peu d'eau, quand il se colore, ajouter un peu de beurre salé et stopper la cuisson.

Mettre ce caramel en fond de pâte et faire une préparation à base de potiron cuit et mixé (300g), puis ajouter 2 œufs, 75g de cassonade, de deux cuillères de zeste d'orange et 25cl de crème. Etaler la préparation sur la pâte, enfourner 25 à 30 min, dégustez...



Salle de cérémonies
Salle de retrouvailles

CHOPIN

POMPES FUNÈBRES - MARBRERIE

Chambre Funéraire

Organisation complète d'Obsèques : inhumation, crémation - Transport de corps toutes distances
Contrats Obsèques - Magasin d'articles funéraires - Caveaux - Cavurnes - Monuments - Entretien de sépultures
Tous travaux de cimetière

Permanence Décès 24h/24 - 7j/7

243 rue Clologe - 27160 Breteuil - Tél. 02 32 29 96 73 - Courriel : pf.chopin@orange.fr
259 av. E. Demolins - 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton - Tél. 02 32 37 22 74 - Courriel : chopin.pf@orange.fr